

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CREHEN**

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le six octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de CREHEN, régulièrement convoqué le trente septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Christine COTIN, Maire.

PRÉSENTS : **Mme Marie-Christine COTIN (absente de 21h à 21h50), Maire**
Mmes DETOT, EVEN, GOURGAN, LAIGO, LEROY, LONCLE,
PICOUT et RENOUD.
MM. BEAUNE, BOURGET (arrivé à 20h15), CAILLÈRE, DOS,
MACE ALAIN, MACE ANTHONY, RICHARD et
VALLARINO.

ABSENTS EXCUSÉS : **Mme LEVAVASSEUR (donne procuration à Mme LEROY), M.**
MICHEL (donne procuration à Mme COTIN)

--- ==0== ---

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU BAC D'ÉQUARRISSAGE AVEC LA SOCIÉTÉ
DE CHASSE DE LANGUENAN**

Monsieur Alain MACÉ, adjoint au maire en charge des associations fait part aux membres du Conseil Municipal de la demande formulée par la Société de Chasse de Languenan qui souhaite disposer de notre bac d'équarrissage car ils n'en ont pas à Languenan.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Facture à la Société de Chasse une redevance annuelle de 500 € ;
- Conventionne avec la Société de Chasse pour l'utilisation du bac ;
- Donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

*Délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,*



Marie-Christine COTIN.